

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-832

présenté par
M. Travert

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	15 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	15 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder de 15 millions d'euros l'action « 04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique » du programme « Développement des entreprises et régulations », afin de soutenir la contribution de La Poste à l'aménagement et au développement du territoire par son réseau de points de contact, mission qui lui est fixée par la loi et à laquelle les administrations publiques apportent leur soutien.

Ce soutien passait jusqu'en 2020 par l'alimentation du Fonds postal national de péréquation territoriale (FPNPT) uniquement selon un mécanisme d'allègement fiscal accordé à La Poste sur les taxes foncières, la contribution foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Compte tenu de la suppression d'une partie de la CVAE, la ressource fiscale est complétée depuis 2021 par une dotation budgétaire venant également alimenter le FPNPT.

L'Etat s'est engagé, via le contrat d'entreprise qui prévoit le niveau de compensation des missions de service public confiées à La Poste, à une compensation de la mission « Aménagement du territoire » à hauteur de 174M€/an. Or, le projet de loi de finances pour 2025, prévoit actuellement une dotation de 105 millions d'euros, qui ne permettra pas de maintenir une compensation globale de 174 millions d'euros puisque la valeur des abattements pour 2025 est estimée à 54 millions d'euros.

En conséquence, il est proposé de rétablir les crédits au niveau des engagements prévus par le contrat d'entreprise.

Le présent amendement répond donc à cet objectif et procède aux mouvements de crédits suivants :

- Il abonde de 15 millions d'euros en AE et CP l'action 04 « Développement des postes, des télécommunications et du numérique » du programme 134 « Développement des entreprises et régulations ».
- L'article 40 de la constitution et l'article 47 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) interdisant aux parlementaires d'augmenter les crédits de la mission, la mesure est gagée par une baisse de 15 millions d'euros en AE et en CP de l'action 01 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » du programme 305 « Stratégies économiques ».

Eu égard aux enjeux de la mission d'aménagement du territoire de La Poste pour les citoyens et l'équilibre des territoires, le député invite le Gouvernement à lever ce gage.